

Zeitschrift: Le rameau de sapin : journal de vulgarisation des sciences naturelles
Herausgeber: Société des Sciences Naturelles de Neuchâtel
Band: 19 (1885)
Heft: 5

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Per.

85686

Le Rambeau de Sapin.

Neuchâtel, le 1^{er} Mai 1885.*Ce journal paraît une fois par mois.*

*On s'abonne chez M^{re} Le D^r Guillaume à Neuchâtel, au prix de fr. 2.50 par an pour la Suisse et fr. 3 pour l'étranger.
Abonnement pris dans les Bureaux de Poste, au prix de Fr. 2.10 pour la Suisse et fr. 3.50 pour l'étranger.*

A PROPOS DE LA MAISON DE D. JEANRICHARD

M^r. le professeur Saccard, en rectifiant deux inexactitudes qui, selon lui, s'étaient glissées dans mon article sur la maison natale de Daniel Jean Richard fait appel à toutes les personnes pouvant fournir quelques documents et renseignements à ce sujet.

Pour répondre à cet appel, j'ai voulu m'assurer jusqu'à quel point j'avais fait erreur en m'en tenant à mes souvenirs. M^r. Albert Dicolet, propriétaire actuel de la maison en question, m'écrit à ce sujet que si, d'une part, les initiales sont bien celles indiquées par M^r. Saccard, soit D. I. R. B., d'autre part, il se trompe en disant que les mots "DE DIEU" ne figurent pas dans l'inscription. Il ajoute que c'est au-dessous de celle-ci qu'est gravée la date de 1656 en chiffres beaucoup mieux alignés et plus corrects que les caractères de l'inscription.

S'il n'est pas possible de prouver, pièces en mains, que le fondateur de notre horlogerie est né dans la maison des Crembles, voici du moins un document qui prouve que Daniel Jean Richard a habité le quartier tout voisin des Bressels, dont le nom s'ajoute à celui de sa famille et parfois le remplace.

"Samedi 20 Janvier 1693. Je fus au **Bressel** reporter la montre à M^r. Jean Richard.

"Lundi 6 Janvier 1696. Je me promenai chez l'horloger **Bressel** qui avait mis un verre à ma montre.

"Mardi 7 Décembre 1697. Je fus au **Bressel** retirer la montre à M^r. le Maire."

L'auteur de ces lignes est Jacques Sandoz, perruquier et notaire à la Chaux-de-Fonds. Son journal manuscrit, d'où j'extrait ces trois citations, est à la Bibliothèque du Locle. - On m'objectera que Jacques Sandoz ne nomme que par son nom de famille l'horloger Jean Richard; mais en 1693, soit 14 ans après que D. J. R. eut fabriqué sa première montre, est-il vraisemblable qu'il y ait eu plusieurs horlogers de ce nom à la Sagne, si ce n'est les frères de Daniel, auxquels on nous dit qu'il enseigna son art, avant d'avoir pour élève Jacob Brandt dit Gruyerin, de la Chaux-de-Fonds?

Le père de Daniel Jean Richard s'appelait David, ce qui, en tenant compte de la date de 1656, pourrait s'appliquer au père, qui aurait bâti la maison à cette époque, soit 9 ans avant la naissance de Daniel. Plusieurs maisons des Bressels portent les initiales R. B. précédées d'autres lettres, mais sur aucune on ne retrouve le D. I. R. B. de celle des Crembles. O. Huguenin.

LES SOURCES DES GORGES DE LA REUSE (SUITE)

Dans le N° précédent nous avons renseigné nos lecteurs sur les résultats de la sécheresse de l'année dernière sur l'eau des sources des Gorges de la Reuse, qu'il s'agit d'utiliser pour alimenter Renchâtel et Chaux-de-Fonds.

Voici les chiffres donnés par les opérations de jaugeage des sources, ainsi que de l'eau tombée en 1883 et 1884:

Dates		Sources de Renchâtel	Sources de Ch. de Fonds	Cotane	Eau tombée (moyenne de 20 ans en millimètres)	Eau tombée en 1883.	Différence avec la moyenne en moins	en plus
1883.								
Janvier					52,6	54,4		+ 1,8
Février					49,8	20,1	- 29,7	
Mars					61,8	34	- 27,8	
Avril					26,9	33,1	- 43,8	
Mai					90,6	82,8	- 2,8	
Juin					105,2	83,5	- 21,7	
Juillet					92	169,8		+ 72,8
Août	14	5202	2312	8019	103	55,2	- 42,3	
Septembre	1	5831	2240	8021	88,5	128		+ 39,5
Octobre					101,5	104,5		+ 3
Novembre	3	8065	2229	10294	82,5	22,6	- 9,9	
"	15	6208	2398	9106				
Décembre					63,8	20,8		+ 2
					923,2	914,3	- 183	+ 124,1
1884.								
Janvier	2	6966	2408	9324	52,6	46,1	- 6,5	
"	16	2326	2398	9224				
Février	8	2501	2454	9955	49,8	46,3	- 3,5	
Mars	7	6518	2322	8890	61,8	5,9	- 55,9	
"	28	6294	2288	8582				
Avril	12	5829	2120	7999	26,9	41,8	- 35,1	
"	30	5384	2101	7485				
Mai	19	5368	2102	7420	90,6	62,4	- 28,2	
Juin	11	5335	2303	7638	105,2	42,9	- 52,3	
Juillet	5	4830	2064	6894	92	104,2		+ 7,2
"	24	4430	2101	6531				
Août	8	4626	2042	6223	103	103,1		+ 0,1
Septembre	2	4222	2089	6866	88,5	62	- 26,5	
Octobre	12	4629	2042	6626	101,5	23,5	- 78	
Novembre	7	4226	1969	6245	82,5	12	- 70,5	
"	28	4282	2162	6440				
Décembre					63,8	99,6		+ 35,8
		88421	35025		923,2	654,8	- 361,5	+ 43,1

Il résulte de ce tableau que pour 1883 l'eau tombée fut de 183 moins 124,1 millimètres, inférieure à la moyenne, soit 58^m9 ou 6 %; on sait de plus que l'hiver s'est passé sans chute considérable de neige; il n'y avait donc pas pour 1884, dans le sous-sol, une accumulation sensible d'eau en réserve provenant des chutes d'eau de l'année précédente.

Or, examinant et analysant les chiffres du tableau pour 1884, on trouve que l'eau tombée est de 361.5 moins 43.1 millimètres inférieure à la moyenne de 923.2, soit 318.4 mill. ou 32.2 %, c'est-à-dire environ un tiers en moins, différence énorme. Ce qui est encore plus remarquable, c'est qu'après les derniers mois de 1883 nous laissant sans neige, succèdent six mois consécutifs, de Janvier à Juillet, donnant ensemble 250.4 millimètres d'eau tombée, qui, comparés à 436.9 mill., représentent 43 % en moins, fait qui ne se produit pas une fois dans un siècle. Aussi le lac n'atteignit jamais un niveau si bas et de plus de un mètre sous le niveau minimum fixé par les ingénieurs de l'entreprise de la correction des Canaux du Sura, soit 428.4 $\frac{1}{2}$ m. A Drenchâtel il fallut installer partant des pompes au bord du lac pour se procurer l'eau nécessaire aux besoins de l'édilité, et malgré cela la distribution des eaux fut suspendue régulièrement toutes les nuits.

Enfin d'innombrables puits réputés intarissables dans le pays furent absolument asséchés et il fallut obvier au manque d'eau par des soiturages et transports opérés souvent à plusieurs lieues de distance.

Le tableau pour 1884 donne d'autre part, pour les sources destinées à Drenchâtel, 7501 litres comme maximum en Février et comme minimum 4226 litres le 2 Novembre; or la moyenne des 16 jaugeages opérés cette année donne $8842\frac{1}{16} = 5529$ litres.

Le minimum est donc descendu à 1253 litres en dessous de cette moyenne, soit 22,6 %, perte qui ne correspond qu'aux $\frac{2}{3}$ environ du déchet de 32,2 % sur la chute d'eau moyenne de l'année, ou de moitié environ de celui de 43 % des 6 premiers mois consécutifs de sécheresse qui ont produit la majeure partie de ce manque d'eau si intense.

La fin au prochain N°.

PERSÉVÉRANCE D'UNE FOURMI

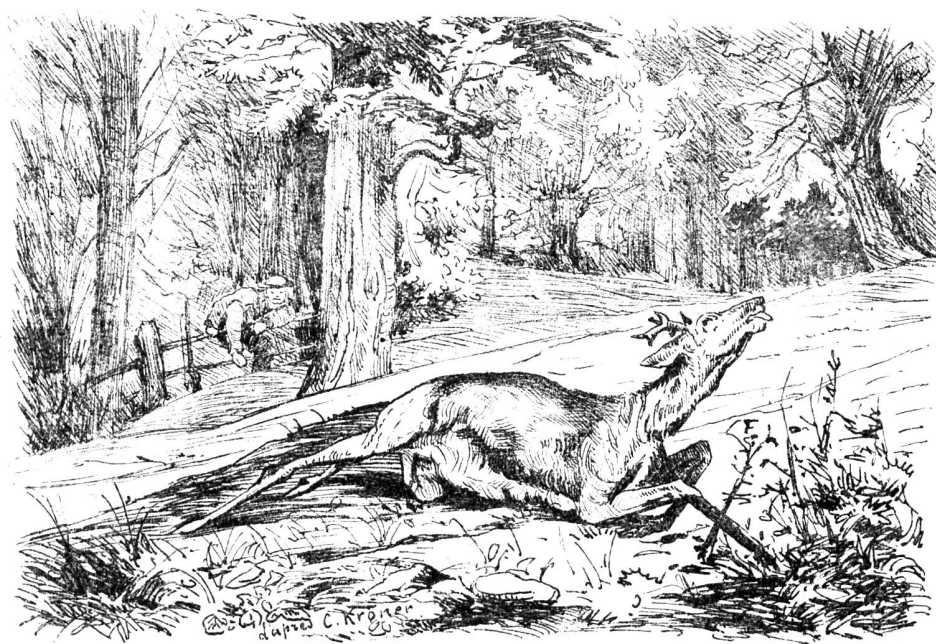
Bien que la fourmi soit souvent citée par les naturalistes comme un insecte courageux et laborieux, il ne sera peut-être pas superflu d'en dire encore quelques mots dans le Rameau de Sapin.

Sur une belle matinée du mois d'Avril, au moment où le soleil commençait à darder ses rayons, mes regards furent attirés par la présence d'un petit être qui gravissait péniblement l'un des murs de notre habitation. C'était une petite fourmi noire qui se mettait en route, probablement pour un long voyage, emportant une autre fourmi morte dont la taille atteignait au moins deux fois la sienne. Je ne fus pas surpris, au bout de quelques instants d'observation, de voir ma fourmi faire une chute de plus de dix centimètres, et cela sans abandonner son lourd fardeau. Il est évident que celui-ci était la cause de cette chute; cependant elle ne tarda pas à reprendre de plus belle le chemin qui devait la conduire à

destination. Malheureusement, les mêmes obstacles se présentaient de nouveau sur son passage et elle dégingolait chaque fois qu'elle allait atteindre l'une des nombreuses saillies du mur. S'étais touché de voir cette pauvre créature recommencer inutilement sa besogne et je crus mériter un témoignage de reconnaissance de sa part en la prenant, avec son fardeau, pour la transporter à l'endroit le plus élevé du mur, où je croyais qu'elle devait terminer sa pénible course. Mais quelle ne fut pas ma stupéfaction lorsque, immédiatement après l'avoir déposée, je la vis descendre jusqu'au pied du mur, puis s'arrêter en me regardant (?), comme si elle eût voulu me dire : c'est ici que se trouve mon point de départ et c'est moi-même qui dois transporter à sa dernière demeure ma soeur défunte ; si je ne le puis, c'est mon affaire et non la vôtre. Là-dessus la brave fourmi, encore chargée de son fardeau, se remit en route sans s'inquiéter de ma présence et avec la ferme conviction, cela va sans dire, de pouvoir effectuer son voyage ; mais les chutes que faisait alors l'intrépide fourmi devinrent tellement fréquentes que je n'eus plus le courage d'assister à cette touchante scène et je repris le chemin du logis.

J. E.

LES CHEVREUILS, si rares dans le Surra neuchâtelois, ont pour ennemis les braconniers. Deux de ces derniers, qui avaient abattu dans les forêts de Rochefort un



de ces gracieux animaux, viennent d'être condamnés par le Tribunal de Boudry chacun à f. 75. - d'amende et à la moitié des frais. Trois autres accusés qui avaient trouvé le chevreuil mourant et qui, au lieu de dénoncer les coupables, avaient transporté chez eux le gibier et l'avaient mangé en famille, ont été condamnés chacun à f. 40. - d'amende et à l'autre

moitié des frais. Les amendes et les frais s'élèvent ensemble à la somme de f. 440. La leçon profitera, nous l'espérons.

NE NOUS OUBLIEZ PAS ! tel est le cri que font entendre - nous le croyons du moins - des milliers d'oiseaux que nous a ramenés le printemps. - C'est au moyen de nids artificiels que nous pouvons le mieux prouver à ces gais chanteurs qu'il ne sont pas oubliés.

